



CDOS
PARIS



BONDE

50€

POUR VOTRE INSCRIPTION
DANS UN CLUB PARISIEN

PARIS.FRANCEOLYMPIQUE.COM



CONDITIONS D'ATTRIBUTION

LA FAMILLE DU BÉNÉFICIAIRE DOIT RÉSIDER À PARIS ET PERCEVOIR L'ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE (ARS) OU L'ALLOCATION D'ÉDUCATION DE L'ENFANT HANDICAPÉ (AEEH)

LE BÉNÉFICIAIRE DOIT AVOIR ENTRE 6 ET 17 ANS

LA LICENCE SPORTIVE DOIT ÊTRE PRISE DANS UN CLUB PARISIEN

POUR LES JEUNES
ÂGÉS DE 6 À 17 ANS

MAIRIE DE PARIS



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT